

Bilan de la première année

Plan d'action gouvernemental 2022-2025 : « Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable »

Préparation et rédaction

Daniel Tremblay et Nathalie Provost
Direction générale de l'analyse et de l'expertise du Centre et du Sud
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Mise en page

Isabelle M. Bilodeau
Direction générale de l'analyse et de l'expertise du Centre et du Sud
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Collaboration

Marie-France Boudreault
Direction de la santé environnementale et de la santé au travail
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Nicolas Fontaine
Direction des orientations et de la gouvernance municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Daniel Gagné
Direction générale des stratégies économiques régionales, de la compétitivité et de l'entrepreneuriat
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Renée Garon
Direction générale de la gestion du milieu minier
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

François Houde
Direction générale du suivi de l'état de l'environnement
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Julie Milot
Directrice de l'environnement
Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

Annie Rochette
Observatoire national sur l'amiante

Eric Sirois
Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96199-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

1.Introduction	1
2.Rappel du plan d'action	1
3.Gouvernance du plan d'action	1
4.Table de concertation sur l'amiante	2
5.Avancement des mesures	3
Objectif 1 : S'attaquer au passif lié à l'amiante	3
Mesure 1 : La gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés	3
Mesure 2 : La gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec	3
Mesure 3 : L'harmonisation des lois et règlements	4
Mesure 4 : L'acquisition de connaissances sur l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement	4
Mesure 5 : La création de l'Observatoire national de l'amiante	5
Objectif 2 – Créer des actifs à partir des résidus miniers amiantés	6
Mesure 6 : L'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés	6
Mesure 7 : Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante	7
Mesure 8 : Un appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité	7
Mesure 9 : La remédiation de terrains stratégiques	8
Mesure 10 : Le soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques	8
Mesure 11 : Le maintien de l'appui aux projets d'investissement	9
6.Conclusion	9
Annexes	10

1. Introduction

Voici le bilan de la première année de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2022-2025 : « Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable ». Le document présente l'état d'avancement des mesures prévues dans le plan et définit les enjeux auxquels sont confrontés les partenaires dans la mise en œuvre. Il devient ainsi possible de modifier le plan de travail des deux prochaines années de manière à atteindre les objectifs du gouvernement.

2. Rappel du plan d'action

Le BAPE a déposé son rapport intitulé [L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés](#) le 23 juillet 2020. S'amorce alors une réflexion gouvernementale qui s'est conclue par le lancement du plan d'action gouvernemental 2022-2025 : « Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable », le 16 juin 2022. Celui-ci est accompagné d'une mesure budgétaire de 38,5 M\$ sur 5 ans, dont 34,5 M\$ pour les 3 premières années. Une seule mesure, soit celle sur l'Observatoire national de l'amiante, a obtenu un financement de 2 M\$ par année pour deux années supplémentaires (voir extrait du budget 2022-2023, tableau F.4, en annexe).

Le plan d'action comprend 11 mesures qui représentent l'engagement du gouvernement à mettre en place les conditions visant à éliminer progressivement le passif associé à l'amiante et à créer des actifs à partir des résidus miniers amiantés. En plus de ces mesures, le gouvernement propose la création d'une table de concertation réunissant les acteurs régionaux et le gouvernement afin de faciliter le dialogue et la prise en compte des enjeux reliés à la mise en œuvre du plan d'action.

3. Gouvernance du plan d'action

La gouvernance et la mise en œuvre du plan d'action sont sous la responsabilité du sous-ministériat adjoint à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air du MELCCFP.

Le comité interministériel, dont l'objectif est d'assurer la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action, est formé des ministères et organismes suivants :

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- Société québécoise des infrastructures (SQI).

En plus de voir à la réalisation du plan d'action, le comité interministériel planifie et coordonne la tenue et la préparation des rencontres de la table de concertation. Il s'assure également de prévoir les

recommandations sur les suites à donner au plan d'action au-delà de 2024-2025. Le comité s'est réuni à cinq reprises entre juillet 2022 et juin 2023.

4. Table de concertation sur l'amiante

La table de concertation a pour mandat principal de se positionner sur les avancées du plan. Les discussions, les propositions et les avis de la table portent sur la progression des mesures du plan d'action, sur les expériences vécues par les participants et sur des sujets particuliers soumis à leur réflexion. Les échanges visent à alimenter le comité interministériel de manière à ce que celui-ci puisse bonifier ou modifier en conséquence le plan d'action. La table de concertation s'en tient toutefois à un rôle-conseil.

Entre octobre 2022 et juin 2023, trois rencontres de la table de concertation sur l'amiante ont eu lieu en alternance entre Thetford Mines et Val-des-Sources, lors desquelles des sujets tels que les enjeux liés aux risques pour la santé et pour l'environnement, les besoins de développement économique régional et l'exploitation des ressources naturelles stratégiques ont été abordés.

Plus de 40 personnes ont assisté à chacune des trois rencontres de la table, représentant l'ensemble des acteurs concernés par l'amiante, dont:

- Les députés provinciaux de Lotbinière-Frontenac et de Richmond;
- Les élus municipaux et les directeurs généraux des villes de Thetford Mines et Val-des-Sources;
- Les préfets et les directeurs des municipalités régionales de comté (MRC) des Appalaches et des Sources;
- Des représentants syndicaux de travailleurs de ce secteur;
- L'Observatoire national de l'amiante;
- Les organismes de bassin versant (OBV) des rivières Nicolet (COPERNIC) et Bécancour (GROBEC);
- Les directions de santé publique de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches;
- La communauté autochtone W8banaki (anciennement sous l'appellation de Waban-aki);
- Les membres du comité interministériel.

La table de concertation est une pierre angulaire du plan d'action. Elle favorise les échanges entre les diverses parties concernées, facilite la communication sur la progression du plan d'action et permet de saisir les défis auxquels font face les acteurs locaux, tout en enrichissant la compréhension de l'ensemble des intervenants engagés.

La relation directe avec les élus des municipalités concernées, soit Thetford Mines et Val-des-Sources, a permis d'établir une relation de confiance et d'atténuer l'insatisfaction manifestée par ces municipalités depuis de nombreuses années. Ces rencontres permettent également de bien expliquer le rôle du gouvernement face aux différents enjeux.

La formule retenue, les sujets abordés et le niveau des échanges semblent appréciés des participants. Un sondage recueillera les commentaires et la satisfaction des participants en prévision de la rencontre de cet automne.

Cette tribune constitue également un lieu d'échange et d'informations, sur le thème de l'amiante, sans nécessairement que ce soit directement lié au plan d'action. Par exemple, l'OBV GROBEC a eu l'occasion

de présenter son *Plan de contrôle des sédiments amiantés du secteur minier de la Haute-Bécancour 2022-2027*.

5. Avancement des mesures

La prochaine section détaille l'avancement de chacune des mesures présentées dans le plan d'action pour la période comprise entre les mois de juin 2022 à juin 2023. Un tableau synthèse se trouve en annexe.

Objectif 1 : S'attaquer au passif lié à l'amiante

Mesure 1 : La gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés

Responsable : MSSS

L'équipe du MSSS prévoit former un groupe de travail interministériel spécifiquement pour cette mesure. Le calendrier de travail sera convenu avec les participants des ministères et organismes désignés lors d'une prochaine rencontre. Les meilleures voies d'intervention seront par la suite définies et proposées au comité interministériel du plan d'action.

Enjeu : l'équipe de santé environnementale au MSSS doit répondre à de nombreuses priorités. Cela représente un défi pour la réalisation de cette mesure.

Rappelons qu'un consensus sur les meilleures voies d'intervention pour la gestion de l'amiante dans les bâtiments doit être obtenu et la mise en œuvre doit être planifiée d'ici l'échéance du plan d'action au printemps 2025.

Mesure 2 : La gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec

Responsables : MTMD, MAMH et MELCCFP

Contrairement à ce qui concerne le réseau routier sous la responsabilité du MTMD, le gouvernement dispose de peu d'information permettant d'évaluer la présence d'amiante dans le réseau routier sous la responsabilité des municipalités, ainsi que les enjeux qui peuvent en découler. Une enquête auprès des municipalités constitue la première action à mettre en œuvre dans le cadre de cette mesure.

Un sondage qui achève sera transmis aux municipalités à l'automne 2023 afin de documenter et d'évaluer l'ampleur du problème. À la lumière des informations recueillies, les responsables de cette mesure proposeront des solutions concrètes au gouvernement. **La priorisation et la mise en œuvre de ces solutions pourront se faire dans une éventuelle suite au présent plan d'action.**

Enjeux potentiels : les délais pour l'envoi du sondage, la réception des réponses et l'analyse des résultats pourraient limiter le temps disponible pour proposer des solutions. Il est possible que des demandes budgétaires soient nécessaires pour mettre en œuvre les propositions.

La gestion des résidus de planage d'enrobés contenant de l'amiante demeure également un enjeu pour lequel des voies de passage sont à développer.

Mesure 3 : L'harmonisation des lois et règlements

Responsables : ministères et organismes concernés

Un recensement exhaustif des lois et des règlements à mettre à jour a été réalisé. En août 2023, neuf lois et règlements ont été révisés par les ministères et organismes responsables. Ces modifications visent à assurer que les lois et les règlements actuels reflètent les nouvelles normes en vigueur ainsi qu'à éliminer toutes les références à la promotion de l'utilisation d'amiante dans les constructions ou les installations.

Entre autres, comme le mentionne le plan d'action, le MRNF a abrogé la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec, adoptée en 2002.

Note : le suivi, sous la supervision du MELCCFP, de chaque élément est considéré comme terminé une fois que le processus réglementaire ou législatif est officiellement lancé.

Mesure 4 : L'acquisition de connaissances sur l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement

Responsable : MELCCFP

Les connaissances sur les niveaux de fibres d'amiante dans l'air et dans l'eau des milieux avec un passé minier d'amiante sont fragmentaires, sinon inexistantes. Le MELCCFP a proposé une démarche afin de pourvoir à ce manque de connaissance, en mettant au point des méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour l'air et l'eau. À terme, cette acquisition de connaissances permettra d'établir les variations de concentrations de fibres dans l'air ambiant. En plus de permettre une meilleure appréciation des conséquences de différents travaux sur l'émission de fibres d'amiante dans l'air et ainsi de mieux accompagner les promoteurs de projets de valorisation de résidus miniers amiantés, cette démarche donnera la possibilité d'évaluer l'établissement d'un critère pour la qualité de l'atmosphère pour l'air ambiant.

Plusieurs étapes sont en cours et à différents stades d'avancement :

- **Méthode d'analyse des fibres d'amiante**

Le MELCCFP s'est doté des instruments spécialisés requis et veille actuellement à la formation de son personnel pour réaliser ces analyses hautement spécialisées. Il est prévu que cette étape soit terminée en 2024.

- **Air ambiant**

Quatre stations d'échantillonnage en milieu amiantifère et deux en région non amiantifère sont en exploitation. Les échantillons récoltés actuellement sont utilisés pour établir la méthodologie appropriée (échantillonnage et méthode d'analyse) dans un laboratoire sous contrat d'ici à ce que les laboratoires du MELCCFP puissent réaliser les analyses. Une fois la méthode mise au point, le bruit de fond sera établi sur la base d'une année complète de données, ce qui permettra d'établir un critère d'air ambiant qui sera utilisé pour l'autorisation des projets industriels. Ces travaux s'échelonneront jusqu'au début de 2025.

- **Milieu aquatique**

L'échantillonnage a débuté au printemps 2023 pour réaliser les analyses des paramètres usuels dans les eaux de surface (lacs et rivières), des sédiments et du benthos ainsi que pour l'analyse de fibres d'amiante. Les analyses de ces échantillons seront réalisées par un laboratoire externe jusqu'à ce que la méthodologie soit développée au laboratoire du MELCCFP, soit en 2024. Une fois que suffisamment de données auront été recueillies, les concentrations de bruit de fond sur les deux bassins concernés (Bécancour et Nicolet Sud-Est) pourront être établies. L'horizon du printemps 2027 est envisagé pour compléter cette partie de la mesure.

- **Eaux usées et rejets liquides**

C'est en 2024 que les travaux commenceront afin d'établir la nécessité d'une norme de rejets liquides.

- **Eaux souterraines**

La revue de littérature, l'établissement d'un plan de caractérisation d'un site pilote et sa mise en œuvre débiteront en 2024, comme prévu.

- **Sols**

Le système de gestion des terrains contaminés (GTC) a été modifié pour pouvoir y inscrire un terrain contenant de l'amiante. L'adoption d'un nouveau critère A pour les sols contaminés est prévue en 2025.

Enjeu : le plan d'action se déroule comme prévu, bien que certaines échéances aient dû être revues. L'établissement de méthodes d'analyse est une approche qui nécessite plusieurs étapes et une démarche scientifique rigoureuse. **Il est déjà prévu que certaines étapes se poursuivent au-delà du printemps 2025.** Le tout reste évidemment conditionnel à la disponibilité du financement pour lequel une demande devra être déposée à l'automne 2024.

Mesure 5 : La création de l'Observatoire national de l'amiante

Responsable : MEIE

La création de l'Observatoire national de l'amiante (ONA), mesure très attendue et annoncée par le premier ministre avant même l'adoption du plan d'action, a eu lieu. Au cours de l'année, les conventions de financement ont été conclues, le bail a été signé et l'installation des bureaux est terminée. Pour ce qui est de la structure, la directrice générale a été désignée et le personnel embauché, soit des chercheurs, des chargés de projets et du personnel de soutien technique et administratif. La structure de gouvernance a également été établie.

En ce qui a trait aux activités et à la programmation, le comité scientifique consultatif, composé de 12 personnes, est formé et a déjà tenu plusieurs rencontres qui conduiront à l'établissement de la programmation scientifique de l'Observatoire. Les comités consultatifs sectoriels sont formés et ont commencé leurs activités. Ces comités sont en lien avec les parties prenantes et soutiennent les quatre axes de recherche déterminés :

- 1- Répercussions sur la santé de la présence d'amiante et de résidus miniers amiantés (RMA) dans l'environnement;
- 2- Émission et dispersion des fibres d'amiante dans l'environnement;
- 3- Politiques publiques, bonnes pratiques et gouvernance en matière de gestion et valorisation des RMA;
- 4- Développement des communautés des régions amiantifères.

Au cours des prochains mois, l'ONA se consacrera à la mise en place d'une base de données documentaire, aux appels à projets et au financement de projets de recherche. Parallèlement, les consultations régionales se poursuivront et la programmation scientifique devrait être adoptée par le comité de gouvernance.

Note : certaines actions seront effectuées après la conclusion du plan d'action amiante, c'est-à-dire après avril 2025, car il s'agit de la seule mesure financée au-delà du plan d'action (mesure budgétaire sur cinq ans). **Étant donné le temps requis pour réaliser le processus d'appel à projets, de recherche, d'acquisition de données, d'analyses et de recommandations, il est déjà anticipé que les activités de l'ONA devraient se poursuivre au-delà de 2027.** Un financement sur une plus longue période permettrait également d'obtenir plus de résultats de recherche et de bien établir la crédibilité de cet observatoire.

Objectif 2 – Créer des actifs à partir des résidus miniers amiantés

Mesure 6 : L'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés

Responsables : MELCCFP, MSSS et CNESST

Une entente de collaboration a été officiellement approuvée entre le MELCCFP, le MSSS et la CNESST. L'autorisation des projets impliquant de l'amiante est désormais réalisée en collaboration avec le MSSS et les directions de santé publique. La CNESST est informée des projets à l'étude et elle est disponible pour offrir de l'accompagnement en matière de conformité réglementaire à tous les demandeurs, et ce, avant la mise en œuvre des projets.

La direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MELCCFP a accordé six autorisations environnementales : deux projets de végétalisation de haldes, deux projets de valorisation de matières contenant de l'amiante et deux projets d'extraction à partir de résidus miniers amiantés. De plus, trois dossiers sont en cours d'analyse. La direction régionale de l'Estrie du MELCCFP n'a pas remis d'autorisation.

Une rencontre post-mortem est prévue avec les partenaires afin de faire le bilan de la première année de l'entente et de procéder aux modifications, le cas échéant.

Une retombée positive de cette mesure est l'acquisition de connaissances sur les pratiques requises pour protéger la population et les travailleurs lorsque des travaux comportent des résidus miniers amiantés.

Mesure 7 : Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante

Responsable : MRNF

Le 24 mars 2023, le MRNF a lancé un [appel de projets pour la restauration d'un ancien site minier](#), avec un soutien gouvernemental de près de 6 M\$. Les entreprises avaient jusqu'au 15 juin 2023 pour soumettre leurs propositions. Trois projets ont été soumis à cet égard. Le MRNF s'affaire à sélectionner le site en fonction des critères d'évaluation afin de faire une annonce à l'automne 2023.

Une fois le site sélectionné, l'étape des études de caractérisation environnementale et géotechnique afin d'établir un scénario de restauration approprié suivra.

Le MRNF participera activement à la création de scénarios de restauration pour le site caractérisé, en suivant les évaluations effectuées jusqu'à présent. Ces options viseront à acquérir une expertise approfondie sur la restauration d'un ancien site minier d'amiante. Ces scénarios comprendront une estimation budgétaire et pourraient être intégrés dans une éventuelle poursuite du plan d'action en vue de démarrer la phase de restauration du site caractérisé.

Note : dans le cadre du plan d'action, seules les étapes de caractérisation et de dépôt d'un scénario de restauration sont prévues et financées. **Les étapes subséquentes menant à la restauration complète d'un site pourraient faire l'objet d'une nouvelle demande budgétaire à l'échéance du plan selon les retombées attendues de ces premières étapes.**

Mesure 8 : Un appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité

Responsable : MEIE

Un appel de projets a été lancé en décembre 2022 en collaboration avec Investissement Québec (IQ); cet appel de projets comprenait la possibilité de réaliser des études de faisabilité.

Quatre demandes de financement ont été reçues avant la clôture de l'appel de projets le 3 février 2023. Ces quatre demandes ont été jugées admissibles par IQ dans le cadre du Programme innovation, volet 1 – [Soutien aux projets d'innovation en valorisation des RMA](#) et ont fait l'objet d'une analyse permettant d'octroyer une aide financière de 6,4 M\$. Le budget global de ces projets s'élève quant à lui à 18,7 M\$.

Au cours des deux prochaines années, les sommes résiduelles pourraient être utilisées pour soutenir de nouveaux projets à l'aide des programmes normés du MEIE.

Enjeu : présentement, il n'y a pas suffisamment de projets pour réaliser deux études de faisabilité par année.

Mesure 9 : La remédiation de terrains stratégiques

Responsable : MEIE

Le 12 avril 2023, le Gouvernement du Québec a annoncé publiquement qu'il accorderait une aide financière de 4,7 M\$ à la [Ville de Thetford Mines](#) et de 2,5 M\$ à la [Ville de Val-des-Sources](#) pour leurs projets de valorisation et décontamination de terrains stratégiques en vue de favoriser le développement économique.

Le projet de la Ville de Thetford Mines vise à décontaminer et à valoriser un site contaminé à l'amiante en transformant le dépôt actuel de neige usée et de matériaux granulaires en un parc industriel de 100 000 mètres carrés. De plus, le dépôt sera déplacé vers un terrain préalablement désigné.

Le projet de la Ville de Val-des-Sources concernant la réhabilitation d'un site comprend l'acquisition d'un terrain déjà décontaminé par le propriétaire (2 M\$) sur lequel se trouve un bâtiment à décontaminer (0,5 M\$). À ce jour, la Ville n'a pas encore conclu la transaction financière pour l'acquisition du terrain ni commencé les travaux de décontamination. Les négociations relatives à la vente sont terminées, mais les obligations liées au plan de réhabilitation pour ce terrain sont en cours et retardent l'acquisition et le début du projet.

Enjeux : le projet de Val-des-Sources présente des défis quant à l'avis de décontamination du terrain privé qui pourrait engendrer une augmentation des coûts d'acquisition du terrain et de faisabilité du projet. Le projet vise à valoriser l'héritage minier des villes et à requalifier les espaces miniers en terrains et en bâtiments industriels décontaminés, malgré la réticence de certains propriétaires à effectuer cette décontamination, en raison de ses coûts élevés. Des problèmes environnementaux et de sécurité, tels que la qualité de l'air, de l'eau, l'instabilité des sols et la sécurité autour d'un puits minier, sont également des enjeux. Par ailleurs, l'étendue des terrains de l'ancienne mine d'amiante laisse entrevoir des enjeux quant aux besoins financiers de la ville pour requalifier l'ensemble de son territoire affecté. Les retombées positives de la présente intervention risquent d'être moindres si celle-ci ne peut être étendue à l'ensemble du territoire.

D'autre part, le projet de la Ville de Thetford Mines implique le déplacement de sites utilisés pour des matériaux granulaires et la neige usée, reposant sur une halde de résidus miniers, vers un nouvel emplacement à proximité. La présence de résidus amiantés engendre des coûts et des délais plus importants. Par ailleurs, les exigences relatives aux travaux sur les sols amiantés peuvent prolonger les délais de réalisation.

Mesure 10 : Le soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques

Responsable : MRNF

L'équipe du MRNF utilise le nombre de projets soutenus comme indicateur, avec une cible de trois projets. Dans le cadre de l'action 2.2.2 du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS), qui vise à soutenir la recherche et le développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques, le MRNF a lancé le Programme de soutien à la recherche et développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques. Le délégué de gestion du programme susmentionné, le Consortium de recherche et

d'innovation en transformation métallique (CRITM), a accordé 490 000 \$ à Sigma Devtech pour le développement d'un procédé pour extraire les minéraux critiques et stratégiques (MCS) présents dans les résidus du procédé ECO₂. L'équipe continue activement à explorer des occasions pour établir des liens avec de grandes entreprises qui pourraient être intéressées par l'exploitation commerciale des matériaux critiques et stratégiques.

De plus, toujours dans le champ d'intervention de l'action 2.2.2 du PQVMCS, le MRNF a attribué une chaire de recherche sur les résidus miniers amiantés liés aux MCS à l'Université de Sherbrooke, avec une subvention de 3 M\$ pour la réalisation de projets de recherche.

Également, dans le cadre de l'action 3.2.1 du PQVMCS, qui vise à mettre en valeur les sous-produits miniers et à recycler plus de MCS au Québec, le MRNF a accordé une somme maximale de 500 000 \$ à Sigma Devtech pour la réalisation d'un projet visant l'augmentation de la capacité de production de l'usine de démonstration afin de produire un oxyde de magnésium de haute pureté à partir de résidus miniers amiantés.

Mesure 11 : Le maintien de l'appui aux projets d'investissement

Responsable : MEIE

Selon les informations disponibles à la Direction de la métallurgie et des produits industriels (DMPI), un projet d'usine commerciale a bénéficié du soutien du Fonds du développement économique (FDE) dans le cadre du programme Essor.

Enjeu : une réflexion doit être entamée à l'automne 2023 pour amorcer la prospection internationale reliée au potentiel de création d'actifs à partir des résidus miniers amiantés.

6. Conclusion

Le plan d'action 2022-2025 pour la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés au Québec marque une étape importante dans la transformation du passif en un actif durable. Depuis la publication du rapport du BAPE en juillet 2020, le gouvernement a mis en place une série de mesures visant à s'attaquer aux défis liés à l'amiante et à créer des actifs à partir des résidus miniers amiantés.

De façon générale, le niveau d'avancement du plan d'action est jugé satisfaisant. Les enjeux reconnus ne représentent pas des obstacles majeurs à la réalisation des mesures.

Une réflexion sur les suites à donner au plan d'action est déjà entamée, notamment pour mener à terme les engagements du plan, considérant les délais imprévus et le financement attendu pour la réalisation de certaines mesures. Le bilan de l'an 2 permettra de préciser la nature et l'envergure des suites à envisager pour que le Québec retire pleinement les bénéfices de cet investissement.

Annexes

TABLEAU F.4

**Impact financier des mesures visant à appuyer la valorisation
et la réhabilitation de terrains contaminés**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mettre en œuvre le plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés							
Valoriser les résidus miniers amiantés ⁽¹⁾	—	-4,5	-4,5	-4,5	-2,0	-2,0	-17,5
Restaurer un ancien site minier ⁽²⁾	—	-0,5	-2,7	-3,3	—	—	-6,5
Accompagner et encadrer les partenaires ⁽³⁾	—	-5,5	-4,5	-4,5	—	—	-14,5
Sous-total	—	-10,5	-11,7	-12,3	-2,0	-2,0	-38,5
Bonifier l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés ⁽³⁾	-3,4	-8,1	-10,9	—	—	—	-22,4
TOTAL	-3,4	-18,6	-22,6	-12,3	-2,0	-2,0	-60,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Durée du projet 2022-2025

État d'avancement du plan d'action 38%

Description de la mesure	Attribué à	Statut	Commentaires
--------------------------	------------	--------	--------------

Objectif 1 – S'attaquer au passif lié à l'amiante

Mesure 1 : La gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés	MSSS		Travaux à débiter
Mesure 2 : La gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec	MELCCFP		Plan de travail terminé, mais l'envoi du sondage et son analyse restent à faire
Mesure 3 : L'harmonisation des lois et règlements	Ministères et organismes concernés		10 lois et règlements à harmoniser, 9 de terminés La majorité des lois et règlements sont en cours de modification
Mesure 4 : L'acquisition de connaissances sur l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement	MELCCFP		Les activités se déroulent comme prévu
Mesure 5 : La création de l'Observatoire national de l'amiante	MEIE		Objectif 2022-2023 atteint: création de l'Observatoire

Objectif 2 – Créer des actifs à partir des résidus miniers amiantés

Mesure 6 : L'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés	MELCCFP, MSSS, MEIE et MRNF		Objectif: 6-7 autorisations/an 2022-2023: 6 autorisations émises
Mesure 7 : Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante	MRNF		Appel d'offres lancé
Mesure 8 : Un appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité	MEIE		Objectif: 2 projets/an & 2 études de faisabilité/an 2022-2023: 4 projets & 1 étude de faisabilité
Mesure 9 : La remédiation de terrains stratégiques	MEIE		Aide financière pour Thetford Mines et Val-des-Sources accordée, mais préoccupation budgétaire pour les besoins supplémentaires
Mesure 10 : Le soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques	MRNF		2 subventions accordées
Mesure 11 : Le maintien de l'appui aux projets d'investissement	MEIE		1 projet soutenu par le FDE

- Pas de risque
- Risque modéré
- Risque élevé



***Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs***

Québec 